



CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 8 AVRIL 2015- 20 HEURES

PROCES VERBAL

Etaient présents :

MM. Nicolas FLOCH, Stéphane CLOAREC, Bruno CORILLION, Jean-Marc CUEFF, Hervé JEZEQUEL, Jean-Louis KICHENIN, Yoann MAUXION, François MOAL, Olivier PERON, Bernard PERRAUT, Jonathan POULIQUEN, Stéphane QUIVIGER, Kévin RIEFOLO, Laurent SEITE, Bernard SIMON.

Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Françoise CADIOU, Anne DANIELOU, Corinne LE BIHAN, Christine LE GARZIC, Christine MOAL, Odile MULNER-LORILLON, Bernadette PETRY, Nathalie QUEMENER, Janine THIBAUT, Joëlle TOUS-MADEC.

Procurations :

Mmes Katiba ABIVEN, Morgane COZ, Annaïck LE GALL.

Mandataires :

Mme Joëlle TOUS-MADEC mandataire de Mme Morgane COZ
Mme Corinne LE BIHAN mandataire de Mme Katiba ABIVEN
Mme Françoise CADIOU mandataire de Mme Annaïck LE GALL

Absents :

Date de la convocation : 31/03/2015

Secrétaire de séance : Mme Christine LE GARZIC

La séance est ouverte à 20 heures 00.

M. le Maire fait savoir à l'assemblée que la première étape de la mutualisation des services entre la Communauté de Communes du Pays Léonard et la commune de Saint Pol de Léon a débuté depuis le 1^{er} avril 2015. En effet, à cette date une nouvelle organisation de la direction générale de la communauté et de la commune a été mise en place.

D'où la présence ce soir de M. Dominique AZOU et de M. Patrice CORRE.

M. AZOU assure depuis le 1^{er} avril la Direction Générale des services de la communauté et de notre commune. M. le Maire présente à M. AZOU les membres du Conseil Municipal.

M. Patrice CORRE a également pris d'autres fonctions au sein de la commune ; il sera attaché auprès du Maire. Il aura en charge la préparation et le suivi des réunions des conseils municipaux.

1- APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2015

(Rapporteur : M. le Maire)

Transmis par courriel le 28 février, le procès verbal de la séance du 18 février 2015 n'a pas fait l'objet de remarque.

Il doit être approuvé en séance.

Approuvé à l'unanimité

2- VOTE DES SUBVENTIONS - EXERCICE 2015

(Rapporteur : M. Jean-Marc CUEFF)

Chaque membre du conseil municipal a été informé par mail du 3 avril 2015 qu'il ne pouvait pas participer au vote de la subvention pour une association dans laquelle il siège en qualité de membre du bureau.

M. Jean-Marc CUEFF indique en préambule que, du fait de la baisse des dotations de l'état, il est proposé de diminuer l'enveloppe globale des subventions aux associations pour l'année 2015 par rapport à celle accordée en 2014.

Exposé :

La commission communale chargée d'examiner les demandes de subvention pour l'année 2015 s'est réunie le 12 mars 2015. Il vous est proposé de valider les montants qui seront soumis aux votes après examen des propositions formulées par la commission communale.

Les tableaux des subventions 2015 figurant en annexe 1 recensent la totalité des demandes examinées et des montants proposés.

Proposition de délibération :

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le vote des subventions tel que proposé dans les tableaux présentés.

La commission communale chargée d'examiner les demandes de subvention pour l'année 2015 s'est réunie le 12 mars 2015. Il vous est proposé de valider les montants qui seront soumis aux votes après examen des propositions formulées par la commission communale.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le vote des subventions tel que proposé dans les tableaux présentés.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Montant obtenu 2014	Sollicité 2015	Proposition OMS	Commission Associative
Stade Léonard Kreisker	10 500,00 €	10 000,00 €	7 638,00 €	7 638,00 €
Centre Nautique St Pol	5 000,00 €	5 000,00 €	3 637,00 €	5 000,00 €
St Pol tennis Club	8 300,00 €	8 500,00 €	6 038,00 €	6 038,00 €
ESK Tennis de Table	2 000,00 €	2 000,00 €	1 455,00 €	1 455,00 €
Kiai club	1 950,00 €	1 200,00 €	553,00 €	553,00 €
Elorn Léon Judo - St Pol		2 000,00 €	865,00 €	865,00 €
ACL Compétition	1 750,00 €	1 600,00 €	1 272,00 €	1 272,00 €
Handisport Club Léonard	3 000,00 €	3 000,00 €	2 182,00 €	2 182,00 €
St Pol Athlétic Club	4 500,00 €	4 500,00 €	3 273,00 €	3 273,00 €
Basket club léonard	9 000,00 €	9 000,00 €	6 547,00 €	6 547,00 €
A.S. Collège Jacques Prevert	1 800,00 €	2 000,00 €	1 309,00 €	1 309,00 €
Cie D'arc de St Pol	3 200,00 €	3 200,00 €	2 328,00 €	2 328,00 €
Gym entretien détente	1 200,00 €	1 200,00 €	720,00 €	720,00 €
Yoga Mosaïque	150,00 €	200,00 €	90,00 €	90,00 €
Semi-Marathon du Haut Léon	700,00 €	700,00 €	420,00 €	420,00 €
ASCGO	900,00 €	900,00 €	630,00 €	630,00 €
Courses Pédestres St Pol-Morlaix	2 000,00 €	2 000,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Asso sportive de La Charité	1 000,00 €	1 000,00 €	727,00 €	727,00 €
Education Sportive Canine du léon	600,00 €	500,00 €	360,00 €	360,00 €
Yole Club St Politeain	1 400,00 €	1 800,00 €	840,00 €	840,00 €
Pétanque Club St Pol	1 200,00 €	1 200,00 €	720,00 €	720,00 €
St Pol Step Gym Loisirs	300,00 €	300,00 €	180,00 €	180,00 €
Morlaix St Pol Gymnastique	1 850,00 €	1 800,00 €	1 345,00 €	1 345,00 €
Aïki Dojo Sankaku	700,00 €	850,00 €	420,00 €	420,00 €
Centre nautique (Mouillages)	1 297,00 €	1 149,00 €	1 149,00 €	1 149,00 €
A.C.L. - Courses jeunes	1 840,00 €	1 600,00 €	1 288,00 €	1 288,00 €

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal accepte le vote de subvention
par 25 voix pour et 4 abstentions

OMS	2 000,00 €	2 000,00 €	518,00 €	518,00 €
OMS	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
<i>M. Jean-Louis KICHENIN ne participe pas au vote</i>				

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal accepte le vote de subvention
par 24 voix pour et 4 abstentions

Elan du Kreisker	5 000,00 €	6 000,00 €	3 637,00 €	3 637,00 €
<i>M. Stéphane CLOAREC ne participe pas au vote</i>				

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal accepte le vote de subvention
par 24 voix pour et 4 abstentions

ASSOCIATIONS SPORTIVES HORS OMS	Montant obtenu 2014	Sollicité 2015	Commission Associative
C. Nautique / Collège J. Prévert /Voile scolaire	2 295,00 €	1 944,00 €	1 944,00 €
C. Nautique / Collège Ste Ursule /Voile scolaire	3 000,00 €	2 412,00 €	2 412,00 €
Centre nautique Investissement	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Centre nautique (Exceptionnel)	7 500,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal accepte le vote de subvention
par 25 voix pour et 4 abstentions

ASSOCIATIONS SCOLAIRES LOCALES	Montant obtenu 2014	Sollicité 2015	Commission Associative
Amicale Laïque des écoles publiques	2 000,00 €	2 500,00 €	1 400,00 €

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal accepte le vote de subvention
par 25 voix pour et 4 abstentions

AEP Skol Diwan Bro Kastell	800,00 €	3 000,00 €	260,00 €
----------------------------	----------	------------	----------

M. Yoann MAUXION ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal accepte le vote de subvention
par 25 voix pour et 3 abstentions

ASSOCIATIONS HUMANITAIRES-SOCIALES-MEDICALES	Montant obtenu 2014	Sollicité 2015	Commission Associative
Amicale des donneurs de sang de St Pol et sa Région	200,00 €	200,00 €	140,00 €
Amicale des donneurs de sang de St Pol et sa Région (Exceptionnel)		300,00 €	200,00 €
Association Bretagne Solidaire du Maroc	200,00 €	1 000,00 €	100,00 €
France Adot 29	200,00 €	200,00 €	100,00 €
France Alzheimer 29	300,00 €	non précisé	100,00 €
France Alzheimer 29 (exceptionnel)			200,00 €
Peuples solidaires St Pol Morlaix	300,00 €	300,00 €	100,00 €
Secours Catholique	300,00 €	320,00 €	100,00 €
S.N.S.M - Sauveteurs Bénévoles - Santec	200,00 €	1 000,00 €	100,00 €
Association Présence Ecoute	200,00 €	200,00 €	100,00 €
Association l'Embellie	200,00€	200,00 €	100,00 €

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal accepte le vote de subvention
par 25 voix pour et 4 abstentions

Comité Léonard contre les myopathies - Téléthon - Organisation	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Comité Léonard contre les myopathies - Téléthon - Don	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €
<i>Mme Françoise CADIOU ne participe pas au vote</i>			

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal accepte le vote de subvention
par 24 voix pour et 4 abstentions

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Montant obtenu 2014	Sollicité 2015	Commission Associative
Cinéma Le Majestic	10 000,00 €	15 000,00 €	7 000,00 €
Ensemble Bleuniadur	3 500,00 €	5 500,00 €	2 500,00 €
Bagad Kevrenn Kastell	500,00 €	500,00 €	200,00 €
Bagad Kevrenn Kastell (convention)	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Histoire et Archéologie	500,00 €	500,00 €	200,00 €
Association Les amis de Trégondern	250,00 €	300,00 €	100,00 €
Théâtre de la rive	500,00 €	100,00 €	100,00 €
Brezhoneg War Raok	400,00 €	800,00 €	200,00 €
Le chant de la Rive	400,00 €	500,00 €	200,00 €

Le chant de la Rive (Festival)	1 000,00 €	1 500,00 €	700,00 €
HeSCO	200,00 €	1 000,00 €	100,00 €
Les ouvriers de Saint-Joseph	400,00 €	600,00 €	200,00 €
SPREV Fédération Régionale de sauvegarde du patrimoine religieux	2 800,00 €	2 800,00 €	1 400,00 €

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal accepte le vote de subvention
par 25 voix pour et 4 abstentions

ASSOCIATIONS ANIMATION LOCALE	Montant obtenu 2014	Sollicité 2015	Commission Associative
La Saint Politaine	5 000,00 €	5 000,00 €	3 500,00 €
Chorale Si On Chantait	500,00 €	500,00 €	200,00 €
Association Danses Traditionnelles	800,00 €	800,00 €	560,00 €
Association des Villes de France - AVF	400,00 €	1 500,00 €	280,00 €
Le messager Léonard - Colombophile	400,00 €	400,00 €	280,00 €
Offenders Motor Club	200,00 €	600,00 €	100,00 €
Comité de jumelage St Pol - Bénicarlo		2 000,00 €	350,00 €

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal accepte le vote de subvention
par 25 voix pour et 4 abstentions

Confrérie de l'artichaut	500,00 €	350,00 €	350,00 €
--------------------------	----------	----------	----------

M. Hervé JEZEQUEL ne participe pas au vote

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal accepte le vote de subvention
par 24 voix pour et 4 abstentions

ASSOCIATIONS DIVERSES	Montant obtenu 2014	Sollicité 2015	Commission Associative
Scouts et guides de France	300,00 €	500,00 €	200,00 €
Pétanque Loisirs Retraités	150,00 €	100,00 €	100,00 €
Vie montante - MCR	300,00 €	300,00 €	100,00 €
Union locale des Anciens combattants	300,00 €	300,00 €	200,00 €
FNACA	300,00 €	500,00 €	200,00 €
FNACA exceptionnel			200,00 €
Association des officiers marins quartiers maîtres	300,00 €	300,00 €	200,00 €
Médaillés Militaires de St Pol de Léon - AOOMM	150,00 €	150,00 €	100,00 €
Société de chasse	300,00 €	500,00 €	200,00 €
Asso. de pêche et de protection du milieu aquatique	200,00 €	150,00 €	150,00 €

Pêcheurs Plaisanciers Sportifs de Pempoul	400,00 €	1 000,00 €	250,00 €
Amicalement'Votre	500,00 €	880,00 €	350,00 €
Radio Nord Bretagne	200,00 €		100,00 €
Arvorig FM	100,00 €		100,00 €
Société des Courses Hippiques de Morlaix St Pol	600,00 €	200,00 €	200,00 €
La confrérie de l'oignon de Roscoff	200,00 €		150,00 €
A Fer et à Flots	300,00 €	300,00 €	200,00 €
Association REDER MOR	200,00 €	300,00 €	140,00 €

Après en avoir délibéré
le Conseil Municipal accepte le vote de subvention
par 25 voix pour et 4 abstentions

Discussion :

M. Jean-Louis KICHENIN indique que les membres de l'association "La Saint Politaine" font savoir que le montant de la subvention allouée par la commune sert essentiellement à la rémunération des chefs de musique.

M. le Maire précise qu'il serait dommage que cette ancienne association qui participe à de nombreuses manifestations, notamment patriotiques, disparaisse de la vie saint politaine.

M. Jean-Marc CUEFF apporte un certain nombre de précisions concernant les subventions de l'année 2015 aux associations :

RECAPITULATIF			
	Obtenu 2014	Sollicité 2015	Accordé 2015
Associations ayant sollicitées une subvention en 2015	136.822,00 €	162.505,00 €	109.120,00 €
Associations n'ayant pas sollicités de subvention en 2015	10.135,70 €		
TOTAL	147.017,70 €		

BILAN		
Obtenu 2014	Accordé 2015	Différence
147.017,70 €	109.120,00 €	- 37.897,70 €
Sollicité 2015	Accordé 2015	Différence
162.505,00 €	109.120,00 €	- 53.385,00 €

M. le Maire signale que dans le contexte économique actuel, Jean-Marc CUEFF a fait un travail pédagogique auprès des associations en expliquant que l'enveloppe générale des subventions serait revue à la baisse pour cette année 2015. Le message a été globalement bien perçu et accepté.

3- VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2015

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Exposé :

Le tableau des tarifs communaux figurant en annexe 2 reprend l'ensemble des tarifs communaux 2015 qui doivent être soumis au vote de l'assemblée délibérante. Ils prennent effet à la date de la délibération et sont valables jusqu'au 31 décembre 2015, sauf mention particulière figurant dans la délibération.

Par rapport au tableau des tarifs communaux présentés en annexe 2 de la note de synthèse, il est proposé de faire évoluer le tarif de l'heure de main d'œuvre des prestations des services techniques de 40,00 € l'heure à 45,00 € l'heure.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le vote des tarifs communaux 2015 tel que proposé dans le tableau ci-dessous prenant effet à la date de la délibération et valables jusqu'au 31 décembre 2015, sauf mention particulière figurant dans la délibération.

Proposition de délibération :

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le vote des tarifs communaux 2015 tel que proposé dans le tableau présenté précédemment prenant effet à la date de la délibération et valables jusqu'au 31 décembre 2015, sauf mention particulière figurant dans la délibération.

TARIFS DES LOCATIONS		DELIBERATION DU 08/04/2015
LOYERS DES LOGEMENTS		
Logements Mairie	Mois	182,00
Logements Stade des Carmes	Mois	500,00
Logement place Michel Colombe	Mois	500,00
LOCATION STADES		
Nocturne	match	894,00
Semi-nocturne	match	716,00
Matinée	match	548,00
LOCATION SALLES		
<u>Centre M.COLOMBE</u>		
Grande salle-Assoc.sans recettes	Journée	Gratuit
Grande salle-Assoc.locale avec recettes	Journée	156,00
Grande salle-Assoc.ext. avec recettes	Journée	240,00
Grande salle-Assoc.ext. sans recettes	Journée	81,00
Grande salle-Prive avec ou sans recettes	Journée	343,00
Grande salle + cuisine	Journée	466,00
<u>KEROULAS</u>		
Saint Politains	1/2 Journée	47,00
	Journée	93,00
Extérieurs	1/2 Journée	57,00
	Journée	113,00
<u>MAISON DES PERMANENCES</u>		
	Heure	2,20
<u>RUE PEN AL LIORZOU</u> Petite salle de réunion	Heure	2,20
<u>SALLE DE SPORT</u>	Journée	91,00
<u>POL AURELIEN & PREAU JAURES</u>		
Privé	Journée	93,00

Association	Journée	Gratuit
<u>TY COAT -CREACH A LEO</u>		
Saint Politains	Journée	55,00
Extérieurs	Journée	75,00
<u>ESPACE SOCIO CULTUREL</u>		
Saint Politains	1/2 journée	100,00
	Journée	150,00
Extérieurs	1/2 journée	120,00
	Journée	170,00
<u>T.S.T</u>		
Association locale sans recettes	Journée	177,00
Association locale avec recettes	Journée	274,00
Association extérieure sans recettes	Journée	350,00
Association extérieure avec recettes	Journée	441,00
Entreprise, personne privée, autres	Journée	685,00
Caution / Prive avec ou sans recettes et autres	Journée	877,00
Utilisation hors du cadre horaire 8h-24 h (technicien)	Heure	50,00
<u>SALLE DU KREISKER</u>		
Assoc.locale avec recettes	1 ère Journée	Gratuit
"	Journée suppl	155,00
Assoc.locale Sans recettes	Journée	Gratuit
Assoc.extérieure avec recettes	Journée	238,00
Assoc.extérieure sans recettes	Journée	81,00
<u>CAUTION</u> prêt de vaisselle		90,00
<u>CAUTION</u> mise à disposition de salle		877,00
<u>CAUTION</u> Remise de clé		170,00

TARIFS DES OCCUPATIONS DU DOMAINE		DELIBERATION DU 08/04/2015
<u>DROITS DE PLACE</u>		
<u>Etalage sur la voie publique</u>		
Abonné	Mètre-linaire	0,60
Non-abonné	Mètre-linaire	1,00
Démonstrateurs, chanteurs	Journée	10,50
<u>Etalage des commerces</u>		
Terrasses de café, pâtisserie	Zone 1-m ²	23,00
Terrasses de café, pâtisserie	Zone 2-m ²	17,30
Fêtes locales	Forfait <= 2,5 m	50,00
" "	Forfait > 2,5 m et <= 5 m	113,00
" "	m/lineaire en +	57,00
<u>Etablissements bancaires</u> : parkings	m ² / an	45,50
<u>FORAINS, CIRQUES, AUTRES</u>		
Voitures, camions, remorques, caravanes	m ² / jour	0,50
Présentoir	m ² / jour	0,40
Manège	m ² / jour	0,10
Cirques et Théâtres / caution	>300m ²	110,00
Cirques et Théâtres / caution	<300m ²	54,00
Cirques et Théâtres	Forfait>300m ²	55,00
Cirques et Théâtres	Forfait<300m ²	18,00
Expositions automobiles, caravanes	Unité / jour	11,00

Autres occupations du domaine public	m ² / jour	0,10
BORNE CAMPING-CAR		2,00
AIRE GENS DU VOYAGE	Emplacement/semaine	20,00
	m ³ d'eau	6,00
AIRE DE CAMPING-CARS (mai - septembre)	Emplacement/jour	5,00

TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE - JEUNESSE		DELIBERATION DU 08/04/2015	
ATELIER (Rentrée scolaire 2015-2016)		ST POL	EXT
<u>Ateliers permanents</u>			
Hip-hop 5 / 7 ans			70 €
Hip-hop 8 / 11 ans		selon QF	110 €
Hip-hop > 12 ans		55€ à 75 €	110 €
Théâtre d'improvisation			110 €
Danse africaine 16 / 20 ans		60	150 €
Danse africaine > 20 ans		QF / 170-190 €	270 €
Djumbe 16 / 20 ans		60	150 €
Djumbe > 20 ans		QF / 140-160 €	240 €
<u>Activités vacances scolaires</u>			
Atelier d'expression	la séance	5 €	10 €
Atelier de création	"	5 €	10 €
Atelier musique	"	5 €	10 €
Atelier sport	"	5 €	10 €
Stage 3 séances		10 €	25 €
<u>Sorties</u>			
Sortie sport		5 €	10 €
Sortie ville		5 €	10 €
<u>Carte annuelle activités vacances scolaires et sorties</u>			
		40 €	70 €
<u>Multimédia</u>			
	la séance	1,50 €	
<u>Camps</u>			
2 jours, 1 nuit		QF / 20-40 €	80 €
3 jours, 2 nuits		QF / 40-60 €	100 €
4 jours, 3 nuits		QF / 50-70 €	120 €
5 jours, 4 nuits		QF / 70-90 €	130 €
CENTRE DE LOISIRS (Rentrée scolaire 2015-2016)			
Tarifs selon Quotient familial			
Tranche 1 - QF < 360	Journée		2,90 €
	1/2 Journée sans repas		0,90 €
	1/2 Journée avec repas		2,10 €
Tranche 2 - QF entre 361 et 550	Journée		4,50 €
	1/2 Journée sans repas		1,50 €
	1/2 Journée avec repas		3,50 €
Tranche 3 - QF entre 551 et 775	Journée		6,10 €
	1/2 Journée sans		1,90 €

	repas	
	1/2 Journée avec repas	4,50 €
	Journée	7,60 €
Tranche 4 - QF entre 776 et 950	1/2 Journée sans repas	2,50 €
	1/2 Journée avec repas	5,50 €
	Journée	10,50 €
Tranche 5 - QF ≥ 951	1/2 Journée sans repas	3,50 €
	1/2 Journée avec repas	6,90 €
	Journée	15,00 €
EXTERIEURS	1/2 Journée sans repas	6,00 €
	1/2 Journée avec repas	9,00 €
GARDERIES MUNICIPALES		
Fréquentation régulière	Heure	1,00
	1/2 Heure	0,50
Fréquentation occasionnelle (- 5 h/mois)	Heure	1,80
	1/2 Heure	0,90
Goûter	Unité	0,65
CANTINES MUNICIPALES		
Tarifs selon Quotient familial		
Tranche A	QF < 360	1,44
Tranche B	QF entre 361 et 550	2,13
Tranche C	QF entre 551 et 800	2,79
Tranche D	QF entre 801 et 1 000	3,45
Tranche E	QF entre 1 001 et 1 200	3,85
Tranche F	QF ≥ 1 201	4,10
Tranche G	Extérieurs	4,69
Personnel communal / Instit St Polittain		3,19

TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE - MEDIATHEQUE ET ESPACE MULTIMEDIA		DELIBERATION DU 08/04/2015
MEDIATHEQUE / ESPACE MULTIMEDIA		
<u>Livres et périodiques</u>		
Jeunes jusqu'à 18 ans	de la commune	4,00
Adultes	"	12,00
Famille	"	22,00
Collectivités hors écoles	"	40,00
Occasionnels individuel / mois		3,00
Occasionnels famille / mois		6,00
Jeunes jusqu'à 18 ans	extérieur	7,00
Adultes	"	20,00
Famille	"	37,00
Ecoles-CLSH-Atelier-maison de l'enfance-centre documentation Jacques Prévert & Kreisker		Gratuit
<u>Audiovisuel</u>		
Abonnement (utilisateurs visés ci-dessus)		10,00

<u>Livres, périodiques et audiovisuel</u>		
Demandeurs d'emploi & étudiants		1/2 tarif
<u>Espace@multimedia</u>		
Enfant	de la commune	4,00
Adulte	"	12,00
1/2 tarif	"	6,00
Occasionnel / 30 mn	"	0,80
Occasionnel / 1h	"	1,50
Enfant	extérieur	7,00
Adulte	"	20,00
1/2 tarif	"	10,00
Occasionnel / 30 mn	"	0,80
Occasionnel / 1h	"	1,50
<u>Cours d'informatique</u>		
Saint Politains	Forfait 12 séances	18,00
Extérieurs	Forfait 12 séances	30,00
<u>Autres prestations</u>		
Photocopie	Unité	0,10
Impression	Page noir & blanc	0,10
"	Page couleur	0,30
Disquette	Unité	0,80
Vente de livres		
- petit format	Unité	0,50
- moyen format	Unité	1,00
- grand format	Unité	2,00
Vente de cassette audio	Unité	0,50

TARIFS DES PRESTATIONS - CULTURE		DELIBERATION DU 08/04/2015
<u>THEATRE SAINTE THERESE (SAISON 2015-2016)</u>		
<u>Tarif A</u>		
Normal	Entrée	30,00
Normal balcon	"	25,00
Groupe a/compter 10 personnes par spectacle	"	27,00
Réduit (< 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)	"	20,00
<u>Tarif B</u>		
Normal	"	15,00
Normal balcon	"	13,00
Groupe a/compter 10 personnes par spectacle	"	13,00
Réduit (< 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)	"	10,00
<u>Tarif C</u>		
Normal	"	10,00
Réduit (< 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)	"	5,00
<u>Tarif abonnement</u>		
3 spectacles / 1A+1B+1C	les 3	45,00
<u>Tarif spectacles scolaires</u>		
Primaire	"	4,00
Collège et lycée	"	6,50

MAISON PREBENDALE		
Droit d'accrochage "Fin d'année avec les arts"		15,00
Vente de tableau	Forfait sur toute la période	15% des ventes

TARIFS DES PRESTATIONS - SERVICES TECHNIQUES		DELIBERATION DU 08/04/2015
PRESTATIONS TECHNIQUES		
Tracto-pelle	Heure	65,00
Tracteur-remorque+chauffeur	Heure	71,00
Camion	Heure	65,00
Camionnette	Heure	30,00
Compresseur	Heure	30,00
Cylindre	Heure	30,00
Divers materiels	Heure	20,00
Main-d'œuvre	Heure	45,00
Barnum	4 jours	116,00
Barnum monté	4 jours	190,00
Plancher	m ²	0,60
Scène mobile livrée & montée	Unité	227,00
Podium	m ²	5,00
Barrière	Unité	1,20
Chaise	Unité	0,35
Table	Unité	1,50
Forfait minimum de location		5,00
Balayeuse	Heure	125,00
Modification de bordures de trottoir	m linéaire	213,00
Balayeuse et lavage haute pression	Heure	152,00

TARIFS DES CONCESSIONS		DELIBERATION DU 08/04/2015
ACQUISITION DE CONCESSION (Frais de concession non inclus)		
Caveaux		1 100,00
Cavernes		650,00
Colombarium		600,00
FRAIS DE CONCESSION		
Emplacement simple 15 ans	Forfait	75,00
Emplacement " 30 ans	Forfait	140,00
COLUMBARIUM		
15 ans	Forfait	694,00
30 ans	Forfait	751,00

TARIFS DES PARTICIPATIONS A L'ENSEIGNEMENT		DELIBERATION DU 08/04/2015
CONTRAT D'ASSOCIATION (rentrée scolaire 2015-2016)		
Ecole privée maternelle	Enfant/St Pol	675,00
Ecole privée primaire	Enfant/St Pol	675,00
FOURNITURES SCOLAIRES		
Maternelle	Enfant/St Pol	30,00
Primaire	Enfant/St Pol	55,00
Classes pratiques	Enfant/St Pol	35,00

Alloc. photocopie/prim.&matern.	Enfant/St Pol	4,00
PARTICIPATION DES COMMUNES		
Ecole publique élémentaires et pré-élémentaire	Enfant/année	972,00
ARBRE DE NOEL		
Ecoles maternelles	Enfant/St Pol	8,60
CLASSES DEPLACÉES		
Classes vertes, découvertes...	Enfant/St Pol	34,00

TARIFS DES LOTS - LOTISSEMENT DE KERVARQUEU		DELIBERATION DU 08/04/2015
LOTS KERVARQUEU		
Lots individuels aux particuliers	m ²	55,00
Habitat à caractère social	m ²	25,00

AUTRES TARIFS		DELIBERATION DU 08/04/2015
PHOTOCOPIES		
A 4 noir et blanc	Unité	0,20
A 4 couleur	Unité	1,50
A 3 noir et blanc	Unité	0,60
A 3 couleur	Unité	2,80
ARBRE DE NOEL COMMUNAUX		
Par enfant de moins de 12 ans		32,00

Discussion :

M. Stéphane CLOAREC indique que les tarifs communaux 2015 votés seront en vigueur à compter de la date de la délibération jusqu'au 31 décembre 2015, à l'exception de certains tarifs, notamment le Théâtre Ste Thérèse (validité de la saison 2015-2016), la vie scolaire et jeunesse (validité de l'année scolaire 2015-2016). Comme il est envisagé et préférable de voter les tarifs communaux par année civile, nous étudierons avant la fin de l'année les tarifs à mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2016.

M. Hervé JEZEQUEL indique qu'en votant le tarif d'heure de main d'œuvre des prestations techniques à 45,00 € l'heure, la commune sera moins sollicitée pour réaliser des prestations auprès des particuliers. Il précise que ce tarif est souvent utilisé dans le cadre de la facturation auprès des compagnies d'assurances pour des travaux de remise en état des biens communaux endommagés.

M. Yoann MAUXION souhaite que le document de présentation projeté en séance sur les tarifs communaux, à savoir le comparatif entre les tarifs 2014 et les changements 2015, soit adressé à chacun.

M. le Maire indique qu'il sera joint au procès verbal du présent conseil municipal.

M. Yoann MAUXION fait également une remarque sur l'augmentation constatée entre 2014 et 2015 sur le tarif réduit du "Tarif A" du Théâtre Ste Thérèse. En effet, il passe de 15 € à 20 €.

Mme Odile MULNER-LORILLON indique qu'en revanche les tarifs du "Tarif C" du Théâtre Ste Thérèse n'ont pas subi d'augmentation, notamment le tarif réduit qui demeure inchangé à 5 €.

L'ensemble des tarifs du Théâtre Ste Thérèse ont été présentés et validés par la Commission Culturelle.

Mme Joëlle TOUS-MADEC précise par ailleurs que les tarifs du Centre de Loisirs sont équivalents à ceux pratiqués dans les communes environnantes.

M. le Maire fait également savoir que les tarifs communaux relatifs à la location des salles communales n'ont pas été augmentés.

Après en avoir délibéré
Le conseil municipal accepte le vote des tarifs communaux 2015
par 25 voix pour et 4 abstentions

4- RECTIFICATION DE LA DELIBERATION DU 18 FEVRIER 2015 FIXANT LES TAUX D'IMPOSITION 2015

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Exposé :

La Direction Départementale des Finances Publiques a porté à la connaissance de la commune que le taux de la taxe d'habitation figurant dans la délibération du 18 février 2015 comporte une erreur de chiffre.

Il convient de rectifier le taux de 13, 60 % par le taux réel de 13, 61 %.

Proposition de délibération :

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de rectifier le taux de la taxe d'habitation de 13, 60 % figurant dans la délibération du 18 février 2015 par le taux réel de 13, 61 % et d'autoriser le Maire à procéder à cette rectification matérielle. Les taux d'imposition pour l'année 2015 seront donc les suivants :

Taxe	Base (estimation)	Taux
Habitation	11 856 215	13,61%
Foncière bâtie	10 169 285	18,69%
Foncière non-bâtie	267 554	44,36%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par
par 25 voix pour et 4 abstentions

5- BUDGET 2015 DE L'ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

(Rapporteur : Stéphane CLOAREC)

Exposé :

Une taxe de raccordement au réseau d'assainissement a été adressée par erreur sur l'exercice budgétaire 2014 à un particulier ; en effet, l'habitation était déjà raccordée au réseau collectif. Il convient donc de procéder à l'annulation du titre de recette d'un

montant de 2.500, 00 € émis à l'article 704 – Travaux du budget 2014 de l'assainissement par l'intermédiaire de l'article 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) des dépenses de fonctionnement du budget 2015.

Voici le projet de décision modificative budgétaire n° 1 du budget 2015 de l'assainissement qui permettra de réaliser cette opération :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 500, 00	704 - Travaux	2 500, 00
TOTAL	2 500, 00	TOTAL	2 500,00

Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter la décision modificative budgétaire n° 1 du budget 2015 de l'assainissement tel que présentée précédemment ; elle permettra de procéder à l'annulation du titre de recette émis sur l'exercice 2014.

Vote favorable à l'unanimité

6- REPRISE EN REGIE DE L'ESPACE D'EXPOSITION « LA PREBENDALE » : DETERMINATION DES MODALITES D'EXPOSITION PAR VOIE DE CONVENTION

(Rapporteur : Mme Odile MULNER-LORILLON)

Exposé :

Le Maire rappelle que la commune a repris en régie municipale, depuis le 1^{er} janvier 2015, l'espace d'exposition « La Prébendale ». Des engagements d'expositions avaient été pris par l'association gestionnaire jusqu'au 31 décembre 2014. Il convient donc d'honorer ces engagements en soumettant aux exposants une convention reprenant les droits et les obligations de chacune des parties.

Proposition de délibération :

Compte tenu de la reprise en gestion municipale de l'espace d'exposition « La Prébendale », le Maire propose de rédiger une convention applicable à tous les exposants et qui contient les points ci-dessous :

- la mise à disposition de toutes les salles hormis celle consacrée au fonds LE BOS,
- les conditions tenant à la durée et aux aspects techniques de l'exposition,
- les modalités de la communication mise en œuvre par la commune,
- le paiement à la commune d'un droit d'accrochage de 15, 00 € (quinze euros) par exposant dans le cadre de l'exposition annuelle « Fin d'année avec les arts »,
- le reversement à la commune d'une commission de 15 % sur le produit de la vente d'œuvres pendant la durée de l'exposition ; la créance étant matérialisée par un avis des sommes à payer au nom de l'exposant au vu d'un bordereau de ventes établi par l'agent d'accueil. Le produit de cette taxe sera porté au compte 7338 du budget général.
- les modalités d'assurance de l'exposition.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions d'exposition selon les modalités précitées pour la période de gestion en régie municipale de l'espace d'exposition « La Prébendale ».

Discussion :

Mme Bernadette PETRY souhaite savoir qui aura la charge de l'organisation des expositions qui se dérouleront à la Maison Prébendale.

M. le Maire répond que le service culturel assurera l'accueil des artistes et la gestion de chacune des expositions programmées dans le cadre de la saison culturelle en cours.

Mme Odile MULNER-LORILLON indique que pour la saison culturelle à venir, il a été décidé de créer un comité de programmation. Ce comité composé de personnes expertes donnera un avis sur le choix des expositions à organiser à la Maison Prébendale tant au niveau peinture, que sculpture ou photo. Ce comité de programmation a été créé par arrêté du maire en date du 30 mars 2015. La composition de ce comité de programmation peut être modifiée à tous moment et ses attributions ne sauraient excéder la durée du mandat; il peut être mis fin à ses fonctions à n'importe quel moment.

La Commission Culturelle s'appuiera sur l'avis de ce comité ; elle décidera en dernier ressort du programme des expositions de la prochaine saison.

Mme Odile MULNER-LORILLON ajoute qu'elle envisage de faire un point avant l'été sur l'avancement de la programmation de la saison 2016.

Vote favorable à l'unanimité

7- TAXE D'AMENAGEMENT : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2015 – 09 DU 18 FEVRIER 2015 RELATIVE A L'EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT DES ABRIS DE JARDIN SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

(Rapporteur : M. François MOAL)

Exposé :

Lors de sa réunion du 18 février 2015, le Conseil Municipal a décidé, conformément à la loi de finances n° 2013-1278 et notamment son article 90, d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m2 soumis à déclaration préalable ; cette disposition ne pouvant entrer en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2016.

Par courrier du 12 mars 2015, la Préfecture du Finistère, dans le cadre du contrôle de légalité, a demandé de modifier la délibération prise le 18 février 2015 en supprimant la mention « soumis à déclaration préalable dont la surface est inférieure à 20 m2 » ; en effet, en limitant l'exonération aux abris dont la surface est inférieure à 20 m2, on exclue, en contradiction avec la loi (art. L331-9 du code de l'urbanisme), une partie des abris de jardin soumis à déclaration préalable, notamment ceux dont la surface est égale à 20 m2 et ceux dont la surface peut aller jusqu'à 40 m2 lorsqu'ils sont exécutés sur des constructions existantes et situés en zone urbaine d'un document d'urbanisme.

Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de modifier la délibération du 18 février 2015 en supprimant la mention « sont concernés les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m2 » ; les autres termes de la délibération demeurant inchangées, notamment la date d'entrée en vigueur de cette décision.

Vote favorable à l'unanimité

8- PROPOSITION D'AVENANT N°4 DU CABINET LEOPOLD POUR LA MISSION DE REVISION DU P.O.S.

(Rapporteur : M. François MOAL)

Exposé :

Le Maire rappelle que le contrat initial pour la révision du P.L.U. a été signé avec le Cabinet LEOPOLD de MORLAIX le 10 avril 2006. Trois avenants ont été validés depuis par le Conseil Municipal pour augmenter le nombre de réunions et prolonger la durée de l'étude. Une réunion technique supplémentaire s'est justifiée pour l'élaboration du dossier de saisine de la CDNPS pour le secteur en zonage 1A_{ut}. Le Cabinet LEOPOLD propose pour cette mission un avenant n° 4 en plus-value d'un montant de 1.900, 00 € H.T.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à négocier cet avenant n° 4 dont le montant n'excédera pas 1.900, 00 € H.T.

Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à négocier le montant de l'avenant n° 4 relatif au contrat signé avec le Cabinet LEOPOLD de MORLAIX pour la révision du P.L.U. dont le montant n'excédera pas 1.900, 00 € H.T. et de signer cet avenant au montant convenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à négocier le mandat par 25 voix pour et 4 contre

Discussion :

M. Bernard SIMON fait connaître les raisons du vote "contre" du groupe minoritaire. Il indique que ce n'est pas un vote de défiance, mais un vote en droite ligne avec la position du groupe par rapport au projet SICA à Vilargrenn. La commune a dépensé beaucoup d'argent pour intégrer le projet de cette entreprise privée au P.L.U. Il serait intéressant que la population saint-politaine en connaisse le coût.

9- ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015 – COMMISSION DE PROPAGANDE ET REVERSEMENT DE LA DOTATION AUX COMMUNES DU CANTON SUITE AUX TRAVAUX DE MISE SOUS PLIS

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Exposé :

Dans le cadre de l'organisation de la mise sous plis de la propagande électorale des élections départementales des 22 et 29 mars 2015, une convention a été signée le 20 février 2015 entre l'Etat et la commune de SAINT POL DE LEON, siège du bureau centralisateur du canton de SAINT POL DE LEON.

Cette convention prévoit :

- d'une part, les modalités pratiques relatives à la réalisation de la mise sous plis de la propagande adressée aux électeurs de ce canton,

- d'autre part, le financement de cette opération par le versement d'une dotation à la commune de SAINT POL DE LEON calculée en fonction du nombre d'électeurs du canton inscrits au 28 février 2015 ; le montant brut de la dotation étant fixé comme suit :
 - . 0, 27 € par électeur inscrit pour le premier tour de scrutin,
 - . 0, 27 € par électeur inscrit pour le second tour de scrutin dans les cantons concernés.

La commune de SAINT POL DE LEON a organisé dans ses locaux l'ensemble des opérations de mise sous plis pour les quatorze communes du canton.

Certaines communes du canton ont toutefois mis à disposition une partie de leur personnel communal pour effectuer les travaux de mise sous plis. Il convient donc de reverser à ces communes du canton la dotation financière prévue pour ces opérations.

Le reversement par la commune de SAINT POL DE LEON de la dotation allouée par l'Etat aux communes ayant mis à disposition une partie de leur personnel pour les prestations de mise sous plis pourrait être effectué sur la base de 0, 20 € par électeur inscrit sur la liste électorale de la commune au 28 février 2015 pour le premier tour et dans les mêmes conditions pour le deuxième tour ;

La différence de 0, 07 € entre le montant perçu par la commune de SAINT POL DE LEON de l'Etat et le montant reversé aux communes ayant mis du personnel à disposition pour la mise sous plis étant conservée par la commune de SAINT POL DE LEON pour les frais d'organisation des opérations de mise sous plis dans ses locaux.

Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de prendre acte de la convention signée le 20 février 2015 entre l'Etat représenté par le Préfet du Finistère et la Commune de SAINT POL DE LEON pour l'organisation de la mise sous plis de la propagande électorale des élections départementales des 22 et 29 mars 2015,
- d'approuver le reversement de la dotation aux communes du canton ayant mis à disposition du personnel pour les opérations de mise sous plis organisées dans les locaux de la Commune de SAINT POL DE LEON sur la base de 0, 20 € par électeur inscrit à la date du 28 février 2015 pour chacun des deux tours.

Discussion :

M. le Maire indique que la dotation encaissée par la commune de Saint Pol de Léon auprès de l'Etat permet de couvrir les dépenses afférentes à l'organisation de ces élections départementales 2015, à savoir le reversement aux communes de leurs dotations, les frais d'organisation ainsi que le paiement aux employés communaux des prestations de mise sous plis de la propagande.

Vote favorable à l'unanimité

10- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

(Rapporteur : Mme Joëlle TOUS-MADEC)

Exposé :

Les prévisions de nominations et d'avancement de grade proposées à la Commission Administrative Paritaire ainsi qu'un recrutement à intervenir prochainement justifient de réajuster le tableau des effectifs communaux pour les grades suivants à la date du 1^{er} mai 2015 :

- . Création d'un poste d'ingénieur,
- . Création d'un poste de chef de service de police principal 1^{ère} classe et suppression d'un poste de chef de service de police 2^{nde} classe,
- . Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et suppression de 3 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Le tableau des effectifs qui retrace l'ensemble de ces modifications a été présenté au Comité Technique du 31 mars 2015.

Proposition de délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à modifier le tableau des effectifs tel que présenté à compter du 1^{er} mai 2015.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal autorise le maire a modifié le tableau des effectifs communaux
par 25 voix pour et 4 abstentions**

11- RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE L'INSTANCE COMMUNALE DE CONCERTATION SUR LA TELEPHONIE MOBILE ET LES EMISSIONS D'ONDES ELECTROMAGNETIQUES

(Rapporteur : M. le Maire)

Exposé :

L'instance Communale de Concertation sur la téléphonie mobile et les émissions d'ondes électromagnétiques a été créée en 2010.

La composition de cette instance était la suivante :

- Le Maire en qualité de Président de droit,
- Trois représentants du Conseil Municipal dont deux de la liste majoritaire et un des groupes minoritaires,
- Trois représentants issus du ou des collectifs locaux,
- Un représentant de la DDASS,
- Un représentant de chaque opérateur présent sur le territoire.

Son rôle :

- Faire exécuter une cartographie précise et mise à jour des installations des installations de téléphonie mobile sur le territoire,
- Examiner tout projet de nouvelle implantation d'une station de base, tout projet d'implantation d'un nouvel opérateur ou toute modification d'une station existante,
- Missionner un bureau d'étude accrédité et indépendant pour réaliser des campagnes de mesure à un rythme que l'instance déterminera ; les opérateurs membres de l'instance n'étant pas associés à cette mission.

La téléphonie mobile évolue sans cesse ; prochainement, le service 4G va être déployé sur le territoire de la commune. Cette technologie permettra aux citoyens de pouvoir

bénéficiaire de débits dix fois supérieurs à celui des réseaux mobiles de troisième génération.

Afin de faire perdurer cet espace de dialogue et de concertation entre les différentes parties prenantes (la Mairie, les collectifs, les bailleurs publics et privés, les services de l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile) d'une part, et de répondre aux éventuelles questions et attentes des collectifs locaux et des citoyens sur les évolutions à venir dans le domaine de la téléphonie mobile d'autre part, il est souhaitable :

- de relancer le fonctionnement de cette instance,
- de définir la composition de cette instance (Mairie, collectifs locaux, bailleurs publics et privés, A.R.S., opérateurs),
- de procéder à la désignation des représentants de la Commune de SAINT POL DE LEON.

Proposition de délibération :

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de relancer le fonctionnement de l'Instance Communale de Concertation sur la téléphonie mobile,
- d'approuver la composition de cette instance comme suit :
 - . Le Maire en qualité de Président de droit,
 - . Trois représentants du Conseil Municipal dont deux de la liste majoritaire et un du groupe minoritaire,
 - . Trois représentants issus du ou des collectifs locaux,
 - . Un représentant de l'A.R.S.,
 - . Un représentant de chaque opérateur présent sur le territoire.
- de procéder à la désignation des deux représentants de la liste majoritaire et du représentant du groupe minoritaire.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal à l'unanimité :

- **décide de relancer le fonctionnement de l'instance communale de concertation sur la téléphonie mobile et d'approuver la composition de cette instance telle que définit ci-dessus**
- **désigne les représentants du conseil municipal suivant pour siéger dans cette instance :**
 - ✓ **Mme Odile MULNER-LORILLON**
 - ✓ **M. Stéphane CLOAREC**
 - ✓ **Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN**

Le Maire prendra contact par la suite avec les personnes de la société civile et des collectifs locaux afin qu'ils proposent une représentation au niveau de cette instance.

12- DELEGATIONS AU MAIRE

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

Exposé :

Monsieur JEZEQUEL présente aux membres du Conseil Municipal l'ensemble des différentes décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 18 février 2015 par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation :

- Arrêté du Maire relatif à la constitution d'un comité de programmation chargé d'animer « La Prébendale ».

- Convention signée avec la C.C.P.L. relative aux services communs " Direction générale ", "Ressources humaines ", "Communication" et " Ingénierie Financière" entre la C.C.P.L. et la Commune de SAINT POL DE LEON.

- Réalisation d'un programme de travaux de voirie 2015 – Aménagement de la rue des Vieilles Ursulines, de la rue du Parc Besquellec, de la rue de Mespaul et de la rue de Kervarqueu (suite à l'appel à la concurrence lancé le 26 Janvier 2015)

Marché de travaux passé selon la procédure adaptée signé le 10 Mars 2015 avec la Société EUROVIA Bretagne de MORLAIX pour un montant de 219.461, 50 € H.T., soit 263.353, 80 € T.T.C. Durée du marché : 3 mois

- Aménagement d'un carrefour giratoire rue de Brest (suite à l'appel à la concurrence lancé le 8 Janvier 2015)

. Lot n° 1 : Travaux de terrassement – Voirie et réseau d'eaux pluviales

Marché de travaux passé selon la procédure adaptée signé le 18 Mars 2015 avec la Société EUROVIA Bretagne de MORLAIX pour un montant de 143.635, 90 € H.T., soit 172.363, 08 € T.T.C. Durée du marché : 6 semaines

. Lot n° 2 : Travaux d'éclairage public

Marché de travaux passé selon la procédure adaptée signé le 18 Mars 2015 avec la Société EIIFAGE ENERGIE Maine Bretagne de MORLAIX pour un montant de 9.991, 45 € H.T., soit 11.989, 74 € T.T.C. Durée du marché : 6 semaines

- Création d'un sanitaire public dans le nouveau cimetière situé rue de Morlaix –
Marché de maîtrise d'œuvre

Marché de maîtrise d'œuvre passé selon la procédure adaptée signé le 19 Mars 2015 avec Monsieur Bernard LEOPOLD – Architecte DPLG Urbaniste – 29600 – MORLAIX pour un montant de 7.125, 00 € H.T., soit 8.550, 00 € T.T.C.

Ce marché prévoit la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre PRO/DCE, ACT, VISA, DET et AOR. Durée du marché : 29 semaines

- Avenant n°1 à la convention de participation financière aux équipements publics exceptionnels relatifs à la réalisation d'un carrefour giratoire situé rue de Brest au droit du projet commercial Leclerc. Cet avenant n° 1 à la convention initiale signée entre la commune de Saint Pol de Léon représentée par M. Nicolas FLOCH et la SCI Kergompez représentée par M. Sébastien POLARD prévoit une participation financière de la SCI Kergompez à hauteur de 165.590,90€ HT.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par M. le Maire

13- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

9 avril	18:30	Comité de pilotage PEDT
24 avril	18:00	Vernissage Raoul Gaillard – maison des expositions de la Prébendale
2 mai	10:30	Inauguration de la Place Loulou Castel et de la rue Bernard Queinnec
8 mai	11:00 A préciser	Commémoration du 8 mai Arrivée Course de l'Essor Breton
9 mai	A préciser	Départ de la Course de l'Essor Breton
14 juin	A préciser	Ouverture du 1 ^{er} tronçon du Tro-Breiz, Chemins des Cathédrales

Elections Régionales 2015 : dimanche 6 et 13 décembre 2015

L'ordre du jour étant épuisé le maire clôture la séance du Conseil Municipal à 21 h 15.

A Saint-Pol-de-Léon, le 8 avril 2015

Le Maire,
Nicolas FLOCH

Le Secrétaire de séance,
Mme Christine LE GARZIC

Les Conseillers Municipaux,